Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260910-CM_2026_086A-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

N° 2026_086

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 11/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le **10 septembre 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 3 septembre 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Philippe TIRARD, Yvon BELLEMANIERE, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : El Kabir CHARTI ayant donné pouvoir à Eddy BERTHIER
ÉTAIT ABSENTE : Françoise GAU

Mmes WILLEMS et GRUET ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : état d'assiette et destination des coupes de bois (ONF)

Visas :

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 22/09/2025 pour l'exercice 2026 ;

Exposé des motifs :

Est présentée au conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260910-CM_2026_086A-DE

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2026

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE *(1)*	Année prévue à l'aménagement *(2)*
12	5.08	Amélioration	BO, BI	2026
3	4.37	Ouverture de cloisonnements et amélioration	BO, BI	2026
13	4.42	Ouverture de cloisonnements et amélioration	BO, BI	2027
11	4.99	Ouverture de cloisonnements et amélioration	BO, BI	2027

***(1)** Destination (ventre, délivrance…) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)*
***(2)** Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

1) **DÉCIDE ET ARRÊTE** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 selon les modalités suivantes :

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
12, 3, 13, 11				

2) **DÉCIDE** de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2026, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits *BO = bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois énergie*	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
12	BO, BI	☒ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☒ *Bois sur pied* ☐ *Bois façonné*	
3	BO, BI	☒ Vente de gré à gré par soumission ☐ Contrat d'approvisionnement ☐ Délivrance*	☒ *Bois sur pied* ☐ *Bois façonné*	
13	BO, BI	Vente de gré à gré par soumission	*Bois sur pied*	
11	BO, BI	Vente de gré à gré par soumission	*Bois sur pied*	

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260910-CM_2026_086A-DE

3) **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 10/09/2026
Le Maire, Yves DELOT,